DLP17-10-67 703204

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON 3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON 6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 85 d'Octobre 1967 — 16 Octobre 1967

ATTENTION ! Tout le courrier ordinaire ainsi que les lettres de demande d'abonnement, à l'exclusion des chèques, doivent rester adressés à la Station d'Avertissements agricoles (adresse à gauche sous l'en-tête).

Les chèques(de virement postal uniquement, à l'exclusion de toute autre formule) doivent être rédigés à l'intitulé mentionné à droite sous l'en-tête du bulletin. Sur le volet du chèque réservé à la correspondance, mentionner obligatoirement "abonnement aux Avertissements agricoles", ainsi que la localité où se trouvent les cultures intéressées si ce n'est pas celle de la résidence de l'abonné portée sur les chèques.

TARIF DES ABONNEMENTS POUR 1968

Tous les abonnements comportent le service à la fois du bulletin "Avertissements Agricoles" et de la revue "Phytoma". Les tarifs pour 1968 sont modifiés en conséquence comme suit:

- abonnement ordinaire à 1 exemplaire du bulletin et de "Phytoma": 25 F.
- abonnement collectif:

1) plusieurs exemplaires de chaque bulletin dans une seule enveloppe et un seul exemplaire de "Phytoma": 25F. + 10F. par exemplaire du bulletin servi régulièrement en plus

2) un seul exemplaire de chaque bulletin et de chaque numéro de "Phytoma" à plusieurs adresses différentes groupées par une collectivité agricole: 25F + 20F. par adresse supplémentaire.

3) un abonnement complet par une des stations au siège social (firme ou organisme agricole à caractère national) et, à la même adresse, des abonnements au seul bulletin de plusieurs autres stations: 25F. + 20F. par station supplémentaire.

ARBRES FRUITIERS ET CULTURES DIVERSES

INFORMATIONS

TRAITEMENTS FONGICIDES D'AUTOMNE - Ces traitements seront essentiellement dirigés contre le chancre bactérien du poirier, le chancre européen du pommier, le chancre bactérien et le coryneum du cerisier, le coryneum et la cloque du pêcher; toutes maladies justiciables de traitements cupriques.

MILDIOU ET ALTERNARIA des tomates de conserve - La sécheresse persistante qui sévit dans les régions de production du sud de la Circonscription et la proximité de la fin de la récolte rendent superflus de nouveaux traitements. Les rosées ne se produisent plus qu'à des températures insuffisantes pour déclencher des contaminations. Seules des aspersions par journées calmes peuvent justifier un dernier traitement.

Imprimerie de la station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P23